ALLIANCE DES BAKONGO
" A B A K O "
N K I Z U.-
(KONGO CENTRAL)

Nkizu, le 29 août 1969.-

ABAKO INSTALLE LE GOUVERNEMENT
PROVISOIRE DANS LA PARTIE LIBRE
DU KONGO DIA NTOTILA.-

POSITION TRANSMISE AUX EXCELLENCES :

- S.M. ROI BAUDOUIN Ier
- Le Président du Portugal
- Le Président de la République Française
- S.S. Le PAPE PAUL VI
- Aux Signataires de l'Acte Général de 1885 à Berlin
- Le Secrétaire Général de l'O.N.U. avec prière de la distribuer aux Membres.-

HISTORIQUE DE L'ACTE POSE

"TOUS ALORS SUR SON NID FONDIRENT PLEINS DE JOIE ;
CHACUN, SELON SES DENTS, SE PARTAGEA LA PROIE" :

LE PORTUGAL PRIT L'ANGOLA
LA FRANCE LE CONGO-BRAZZA
ET LA BELGIQUE KINSHASA.-

CI-GIT L'ANCIEN ROYAUME DU KONGO :

Excellence,

Le 19 juillet 1885, des cérémonies peu accoutumées se déroulent à Banana devant le grand bâtiment qui abrite les bureaux de l'Association Internationale du Congo (A.I.C.). Y prennent part, le consul du Portugal, le Chef de la station, le personnel de la factorerie hollandaise et les missionnaires.-

Sir Francis de Winton, Administrateur Général qui trône à la tribune tapissée d'une peau de lion - devant laquelle se tiennent les chefs coutumiers assis sur des bancs couverts des pagnes multicolores - officie les cérémonies commémoratives de la proclamation de l'Etat Indépendant du Congo le Ier juillet 1885.-

De grandes et longues palabres inaugurent le début de festivités; palabres compréhensives lorsqu'on sait qu'à l'époque le Royaume du Kongo - quoi qu'affaibli par des luttes internes et externes - existait. Le Portugal, grand allié et représentant des intérêts extérieurs du Kongo, devait - auprèslable - fournir des explications du changement intervenu dans l'organisation politique et socio-économique du Royaume.-

Dès lors, Stanley entré en europe assistera à la conférence de Berlin auxo côtés de Léopold II en qualité de conseiller technique. Ses arguments et son expérience des affaires africaines péseront d'un poids immense à la conclusion adoptée par l'ACTE Général pris à l'issue de la conférence en date du 24 février 1885.

Le Congo de 1885 ne comprenait que les postes hospitaliers de l'Association Internationale du Congo installés le long du fleuve pour la bonne raison que ni Stanley ou quelqu'un parmi ses collaborateurs ne pouvait prétendre soumettre des régions au-delà des forêts et savane qui environnent cet important cours d'eau à un laps de temps allant de 1879 à 1885.

Mais, devant la fameuse conférence de Berlin, Léopold II fit état des territoires de Kasai, Kivu, Katanga, etc... comme étant de l'ensemble de son nouvel Etat Indépendant. Or, ces régions ne furent explorées et annexées dans le Congo qu'entre 1886 - 1894. Ce qui est d'ailleurs confirmé par l'histoire.-

"Cette liaison - dit l'histoire - (liaison entre tous les groupements composant le Congo actuel s'entend) entre l'est et l'ouest du Congo ne fut réalisée qu'après quinze années (1879 - 1894) d'efforts, de vicissitudes et parfois de luttes acharnées ".-

A la lecture de cette phrase en pouvait se demander pourquoi et contre qui furent engagées de telles luttes acharnées, le Congo étant à l'époque uni, homogène et hospitalier à toute personne quelque fusse sa nationalité.-

Des luttes furent entreprises, vous dira-t-on, pour arracher à l'esclavage, aux maladies et à la misère les populations de ce pays. Pourtant à la lumière de ce qui précède, il s'agissait des luttes pour une liaison entre l'est et l'ouest du Congo; or qui dit liaison dit unification des parties et non un tout. Ici, cette association fut faite par la force des armes.-

Ces annexions de territoires aussi éloignés, disparates que diversifiés les uns aux autres ont contribué - sans doute - à l'administration facile de la colonie mais non à lharmonie des rapports des territoires associés. Au contraire, cette action de dissocier les groupements homogènes pour les annexer de force à d'autres quels qu'ils soient et appartenant à des territoires séparés à des distences astronomiques est la cause de la dégénération de l'originalité, de la culture et moeurs répondant aux caractères et aux traditions de chacun des régions composant le Congo actuel.-

Sa Majesté Baudouin Ier l'a reconnu; c'est pourquoi il déclara dans son fameux Message royal du 13 janvier 1959 :

" Au demeurant, loin d'imposer à ces populations (du Congo s'entend) des solutions toutes européennes, nous entendons favoriser des adaptations originales répondant aux caractères propres et aux traditions qui leur sont chers (évidement, chers aux régions composant le Congo actuel) ".-

Ces principes indispensables à la coexistence des populations du Congo ex-Belge ayant été établis par la plus haute personnalité du Royaume de Belgique devaient se traduire par les actes comme l'avait fait le Général De GAULLE pour l'Ex- A E F et A O F. Mais...

X X

X

- QUE CEPENDANT AU KONGO CENTRAL :

1)- L'Inflastructure économique reste intacte;
2)- La Protection des personnes et de biens est assurée;
3)- La Paix y règne malgré les provocations;

- ATTENDU QUE DEPUIS LE 24 NOVEMBRE 1965, L'INSECURITE GUETTE LA PROVINCE DU KONGO CENTRAL;

PREUVE A L'APPUI :

1)- L'Assassinat du Ministre BAMBA Emmanuel et du Ier Bourgmestre de Matadi André MBUZI;
2)- L'Empoisonnement des hommes politiques mukongo;
3)- L'Assassinat des Etudiants contestataires à Kinshasa;
4)- La destruction des biens (Monument Historique d' Albert Ier dont le Peuple exige la restitution);
5)- 53 missionnaires tués plus une victime le 8.7.66 à Stan.

- QU'IL EST A CRAINDRE QUE LES GRANDS DESORDRES N'Y FASSENT BIENTOT DOMICILE;
- CONSIDERANT LE DESIR DES POPULATIONS DE CETTE REGION DE VIVRE EN PAIX;
- CONSIDERANT AUSSI LE DROIT DE PEUPLES A DISPOSER D'EUX - MEMES;

ALLIANCE DES BAKONGO " A B A K O "

O U I ;

- APRES AVOIR ENTENDU LES DELEGUES VENUS DE MPUMBU A LA MER :

1)- INSTALLE UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE DANS UNE DES PARTIES LIBRES DE L'ANCIEN ROYAUME DU KONGO DONT COMPOSITION SERA COMMUNIQUEE ULTERIEUREMENT;
2)- DEMANDE AUX TROIS PUISSANCES, LA FRANCE, LE PORTUGAL ET LA BELGIQUE, QUI SE SONT REPARTIES L'ANCIEN ROYAUME A SE REUNIR POUR :

a) Prendre Acte de la décision de l' A B A K O,
b) Convoquer une Table Ronde de grandes puissances (la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, et en général tous les Pays Signataires de l'Acte de Berlin) pour aider à résoudre pacifiquement le problème de la réunification de l'ancien Kongo.
c) Résoudre certains problèmes notamment le partage du patrimoine de l'ex-colonie Belge et l'évacuation des ressortissants d'autres Etats issus du démembrement du Congo actuel (vingt avions " Globe-Master " seront nécessaires)

3)- RECONNAIT LA GRANDE PART DE RESPONSABILITE DE L'AMERIQUE, DE L'ANGLETERRE ET DE L'ALLEMAGNE CONJOINTEMENT AVEC LES TROIS PUISSANCES PAR LEUR CAUTION A L'ACTE DE LA TRANFORMATION DU ROYAUME DU KONGO EN ETAT INDEPENDANT DES 1884;

4)- SE DECLARE A APPARTENIR AU MONDE LIBRE ET REJETTE A L'AVANCE L'INSTALLATION DU NOUVEAU BIAFRA AU COEUR DE L'AFRIQUE;

5)- ASSURE DES A PRESENT TOUS LES PAYS DE SON ENGAGEMENT SOLONNEL DE RESPECTER LES PERSONNES ET LES BIENS DANS TOUT L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE;

6)- DECIDE A L'AVANCE LA NEUTRALITE DE L'ANCIEN ROYAUME RECONSTITUE;

7)- SE RESERVE LE DROIT D'ENTREPRENDRE LA LUTTE DANS LA NON-VIOLENCE AU CAS OU LES TROIS PUISSANCES CONCERNEES, EN PARTICULIER ET LE MONDE EN GENERAL NE LUI PRETE/nt PAS LE CONCOURS VOULU POUR REGLER RAPIDEMENT CE PROBLEME, ET CE A PARTIR DU Ier JANVIER 1970.

POUR L'ALLIANCE DES BAKONGO " A B A K O "

LES REPRESENTANTS LEGAUX

RESOLUTION N° 3

Les Représentants des trois régions de l'Ancien Congo, au nombre de cinq cent, réunis à Nlamba-Nzau, Kongo Central, après avoir entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier la situation qui prévaut au Congo Brazzaville, ont pris les résolutions suivantes :

- Considérant le préambule de la Charte de l'ONU : " à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine ...."

- Considérant que le Congo Brazzaville a adhéré librement à la Charte de l'ONU;

- Considérant que les Autorités de Brazzaville violent les droits de l'homme sous prétexte d'inculquer aux Congolais les idéologies importées;

- Attendu que le peuple Kongolais est déeste; que pour ne citer qu'un fait parmi mille, sa population chrétienne s'élevait à 2.000.000 de chrétiens en 1588 (CFR Duarte Lopes dans les oeuvres de Filippo Pigatella);

- Attendu qu'à cet enseigne, les Kongolais n'ont pas besoin du socialisme-communisme;

PAR CE QUI PRECEDE :

- Les Congressistes apportent leur soutien au Mouvement de Libération déclanché par le compatriote Ange Diawara;

- Etant donné, par ailleurs, que plusieurs compatriotes Kongolais subissent des tortures et emprisonnements pour le seul fait de suivre le grand leader Kongolais Ange Diawara;

- Exigent leur libération immédiate et la cessation de poursuites contre le Groupe combattant;

Attendu, en outre, que la résolution n° 1 prise au cours de ce congrès a traité du cas de l'Ancien Kongo;

- Attendu que le Maître actuel du Kongo Brazzaville, Marien NGOUABI, n'est pas Kongolais;

- Les Congrssistes lui demandent, pour son intérêt et celui des siens, de laisser maltraiter les Kongolais, propriétaires authentiques de ce pays;

- Considérant que les actes de canibalisme et de barbarie que ne cesse ne commettre le "sinistre NGOUABI" contre les Kongolais sont de nature à ternir les relations futures entre la région de NGOUABI et le Kongo;

- Les Congressistes l'invitent à abandonner le pouvoir au peuple Kongolais

- Considérant que NGOUABI est un bagnard,

- Considérant que NGOUABI n'a pu brandir son fusil que contre les Kongolais pour les massacrer;

- Qu'avant l'indépendance il n'a pu se servir de ses armes pour chasser les colonialistes, qu'il viliponde actuellement;

../...

de l'ABAKO
Bureau Politique

RESOLUTION FINALE

Les Chefs de files des Délégations au présent Congrès, Représentants valables, s'engagent à poursuivre inlassablement la politique arrêtée au cours de ces assises. En foi de quoi ils signent pour accord et exécution.

Sé/ Pour l'Angola : MM. ZOAO NDOFUNSU NDOMINGIEDI NDONTONI

ANTONIO NSINGI ALVARO MATEZA MBALA MINGIEDI

LUVUALU SAMIELE SIMAO TOKO DIANGANI MPINGIDI NSIALA

MESOMAFUA SIMAO NSINGI ZA MBATA

Sé/ Pour le Kongo Central : MM. MPUDU TIYA JEAN MAKELELE SAMUEL

SEKI SIMON NTENGODIAMENGA-MAWAKU SALA-BISALA THEOPHILE

NSIZANGANI ANDRE KUETUENA ROMAIN NTIENTIE ZANGUDI ANTOINE

MAMONA MBUA ZEPHYRIN BABELELE KUAWU EDOUARD

Sé/ Pour le Kongo Brazzaville : MM. NGOMA Jean DOUDOUMAT Simon

DISOUEKAMAT Rigobert NIBETHO BAT Jean-Marie BATHOBA André

NGINA Alexis MBE NKUE Charles MAKUNDHA Thadée

MBONGO MPASI Antoine NZE Réné

Fait à Nleamba-Nzau, le 22 avril 1973.

POUR LE BUREAU DU CONGRES

MONI-MABU

Directeur Politique et Héritier Spirituel de
J. KASA-VUBU - Président du Congrès.

- Considérant que ce sont les Politiciens qui ont terrassé le colonialisme; que le Citoyen LISSOUBA Pascal est parmi les grands politiciens Kongolais qui ont libéré le Kongo Brazzaville;

- Les Congressistes invitent le "Sinistre NGOUABI" de libérer immédiatement le grand leader Kissouba Pascal et son groupe;;

- Promettent, dans le cas contraire, des répressilles à l'ethnie Ngouabi qui réside dans toute l'étendue du Kongo Brazzaville.

Fait à Nlemba-Nzau, le 22 avril 1973.

Sé/ Pour l'Angola

Pour le Kongo Central

Pour le Kongo Brazzaville

Direction Nationale Extérieur Politique

LE PRESIDENT DU CONGRES

MONI-MAMBU.